



Communiqué intersyndical aux salariés

REPORT DES ÉLECTIONS POUR LA DÉFENSE DES SALARIÉS

Un plan d'entreprise est prévu à l'automne, la Direction Générale a fait cette annonce en CCE. Ce plan d'entreprise serait la suite des orientations stratégiques présentées depuis quelques mois.

- Ce plan d'entreprise comprendra des fermetures de centres, des fermetures de formations et des réorganisations des fonctions supports au siège, dans les directions régionales et dans les centres ;
- Ces fermetures vont toucher directement les salariés... ;
- D'autant que la situation financière de l'AFPA continue de se dégrader ;
- **Une certitude** : toutes les régions, tous les salariés, vont être impactés par ce plan d'entreprise !

En même temps, l'application des ordonnances Macron réduit fortement dès les prochaines élections professionnelles le nombre de représentants du personnel.

- disparition des délégués du personnel dans les centres ;
- disparition des CHSCT... ;
- avec le risque de la disparition des délégués syndicaux locaux.

Pour empêcher que les salariés se retrouvent sans représentants défendant leurs intérêts au moment où le plan d'entreprise se définira et s'appliquera, les quatre Organisations syndicales représentatives du personnel de l'AFPA, CGT, CFDT, Force Ouvrière et SUD Solidaires ont obtenu de la direction que les mandats actuels soient maintenus, avec le report des élections professionnelles au plus tard au 31 décembre 2019. Un accord d'entreprise a été signé entre la direction et les quatre organisations syndicales représentatives.

Les délégués du personnel, les CHSCT et les délégués syndicaux locaux sont donc maintenus pendant la période initiale de mise en œuvre du plan d'entreprise. Les représentants du personnel pourront ainsi **en combattre les effets et défendre tous les salariés de l'AFPA.**

Montreuil, le 26 juin 2018